

COMITE DE JUMELAGE § D'ECHANGES INTERNATIONAUX DE LA VALLEE DE L'HIEN

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE BIOL le 2 mars 2018 salle des associations

Etaient présents :

François AUGIER,, Denise BARRAL, Eliane BONIN, Bernadette BROCHIER, Denise BERNARD, Josiane BERNARD , Alain BIDAUD, Monique BERTRAND, José CRUZADO, Michelle CALLOUD, Eugène CALLOUD, Bernadette CHAPOT, André DECHENAUX , Marcel DURAND, Sylviane DURAND, René DURAND, Michelle DURAND GARDIAN, Yves DURAND GARDIAN, Mireille DENISSE, Martine EKOUE,Gérard MATHAN,
Bernard EVRARD, Edel EVRARD,Marie Josée FRAILLON , Evelyne FURLI, Philippe GANDIT, Paula GONCALVES, Annie GUILLAUD, Michel GUILLAUD, Marie Claude LALLIOT, Yveline LEMAIRE, Marie Noëlle MEUNIER-RIVIERE, Alain PARIS, Elyane PARIS, Luc PATOUILLEARD, Irène PATOUILLEARD, André PERRIN, Françoise PERRIN , Jacqueline PERRIN, Raymond PERRIN, Marie Thérèse PERRIN, Cathy POULET, Rémy RABATEL , Isabelle SARTIER, Rémy SAVOYAT, Jean Luc SERPOLLET.

Etaient excusés et représentés pour 19 d'entre eux :

Elisabeth AUGIER, Gilles BARBARET, Liliane BARBARET, Louis BERNARD,Marie Anne BEAUDENON, Michèle BOURDILLON, Gilbert CHAPOT,René CLUIZEL, Odile CLUIZEL, Jean DAUJAS, Bruno DENISSE, Christelle FIRENZE ,Jean Claude GANDIT, Michelle GANDIT, Daniel GAUDE, Antoine GONCALVES, Jeannine MELONI, Evelyne MARTINON, Alain MEUNIER-RIVIERE, Bernard MONTFOLLET,Marie Paule SAVOYAT, Véronique SEYCHELLES, Dominique TIRMAN , Daniel VITTE

Ouverture de la séance par André Perrin , Président

Ordre du jour :

- ✓ Présentation des statuts modifiés
- ✓ validation

Le Président interrompt l'assemblée générale ordinaire pour procéder à une modification des statuts au niveau de l'article 28 qui précédemment stipulait « un Comité de liaison composé d'au moins un représentant élu de chacune des 10 communes jumelées avec Izano est crée ». La proposition est de modifier de la sorte : « un Comité de liaison composé d'au moins un élu de chacune des communes concernées par le jumelage avec Izano et signataire de la convention comunes / comité est crée »

La modification est votée à l'unanimité par l'assemblée .

Le Président propose alors un retour à l'assemblée générale ordinaire pour la poursuite des sujets présents à l'ordre du jour de cette dernière .